

RCS : ANNECY
Code greffe : 7401

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ANNECY atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2002 B 80007
Numéro SIREN : 440 494 250
Nom ou dénomination : A.C.B.

Ce dépôt a été enregistré le 22/07/2021 sous le numéro de dépôt A2021/006600

Michel GASNER



*Inscrit sur la liste nationale des commissaires aux comptes,
rattaché à la CRCC DAUPHINE-SAVOIE*

A. C. B.

SARL au capital de 1 000 000 €

545, Rue du Colonney

74700 SALLANCHES

440 494 250 RCS ANNECY

**RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION
(Art L 224-3 et L 223-43 du Code de Commerce)**

Michel GASNER



*Inscrit sur la liste nationale des commissaires aux comptes,
rattaché à la CRCC DAUPHINE-SAVOIE*

Monsieur,

En exécution de la mission de commissaire à la transformation qui m'a été confiée, en application des dispositions des articles L 224-3 et L 223-43 du Code de Commerce, par vous-même le 7 Juillet 2021, j'ai établi le présent rapport afin:

- De vous de vous présenter mon analyse sur la situation de la société
- De vous faire connaître mon appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et sur les avantages particuliers pouvant exister au profit d'associés ou de tiers.

Mission du commissaire aux comptes sur la situation de la société

J'ai mis en œuvre les diligences que j'ai estimées nécessaires selon les normes de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à analyser la situation de la société au regard de caractéristique financière et d'exploitation.

La synthèse de cette analyse est la suivante :

- Les derniers comptes annuels arrêtés le 30 Septembre 2020 font ressortir un résultat bénéficiaire de 5 834 €. La situation nette s'élevait, au 30 Septembre 2020, à la somme de 1 897 599 €.
- Le procès-verbal de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes clos au 30 Septembre 2020 mentionne que l'intégralité du résultat 2020 a été affecté aux réserves et qu'aucun dividende n'a été décidé.
- L'analyse de la comptabilité de la société depuis le 1^{er} Octobre 2020 permet de conclure que l'activité s'est déroulée sans aucun changement par rapport aux exercices précédents.

Mission du commissaire à la transformation

J'ai mis en œuvre les diligences que j'ai estimées nécessaires selon les normes de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

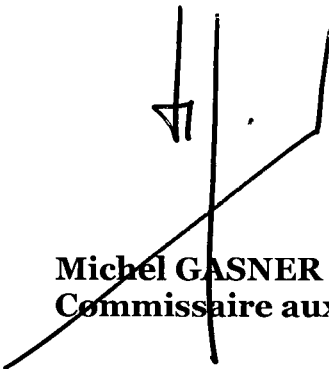
Elles ont également consisté à analyser les avantages particuliers stipulés.

Cette vérification a notamment consisté à apprécier l'incidence éventuelle sur la valeur comptable des éléments entrant dans la détermination des capitaux propres, et des événements survenus entre la date d'arrêté des comptes au 30 Septembre 2020 et la date de mon présent rapport.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de mes travaux, j'atteste que le montant des capitaux propres, est au moins égal au montant du capital social de la société

Fait à Chamonix,
Le 9 Juillet 2021



Michel GASNER
Commissaire aux Comptes